



Organisation UNSS et cotisation

publié le 06/05/2021

Bonjour,

Concernant le protocole UNSS, il reste inchangé. La rencontre entre établissements ainsi le brassage des élèves d'un même établissement sont à proscrire. Il nous faut également autant que possible privilégier les activités extérieures, la météo ne nous aide pas beaucoup en ce moment. Les activités intérieures sont possibles mais elles sont contraignantes car elle doivent être de basse intensité, l'élève peut enlever son masque en activité si la distanciation peut être respectée.

Nous allons mettre en place des activités ponctuelles de défi entre établissements. Par exemple, une course de 2100m correspondant à la journée du "marathon du futuroscope" et pourquoi pas une sortie plein air pour un niveau de classe...Nous vous tiendrons informés prochainement.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, nous n'avions pas encore retiré vos chèques pour la cotisation annuelle. La vente de saucisson/fromage ayant bien fonctionné cela nous a permis de payer notre adhésion à l'UNSS (environ 750€). Étant donné qu'il y a peu de chance que nous puissions organiser le stage surf à Oleron et que notre but n'est pas de faire des bénéfices nous avons décidé de vous restituer vos cotisations. Nous vous les ferons passer prochainement par vos enfants, n'oubliez pas de leur demander !

A bientôt

Les prof d'EPS



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.